

*L'Ajournement*

**M. Lefebvre:** Si le ministre des Finances (M. Crosbie) a appris quelque chose ce soir et s'il s'engage, il constatera que c'est fini de faire le clown. Maintenant qu'il a des responsabilités, il devrait prendre son rôle au sérieux.

**Des voix:** Bravo!

**Des voix:** Oh, oh!

[Français]

**M. l'Orateur adjoint:** A l'ordre! Nous sommes déjà engagés dans la motion d'ajournement, et si les honorables députés veulent bien permettre à l'honorable député de Mercier de soulever la question qui est à l'étude ce soir . . .

## MOTION D'AJOURNEMENT

[Français]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office, en conformité de l'article 40 du Règlement.

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT—  
ON DEMANDE SI L'ON TIENDRA COMPTE DES DÉFAVORISÉS  
DANS L'ÉLECTION DE LA POLITIQUE DE L'HABITATION.

**Mme Céline Hervieux-Payette (Mercier):** Monsieur le président, je reviens sur une question que j'ai déjà posée à la Chambre vendredi dernier, et je m'adresse au ministre responsable de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (M. MacKay). Ce dernier, lorsque je lui demandai des renseignements sur le rapport du comité Matthews, a répondu que ce rapport évidemment ne serait certainement pas biaisé, puisque ce dernier avait marié sa fille à un libéral. Alors, monsieur le président, je m'excuse, mais je n'accepte pas cette réponse comme étant une réponse sérieuse à une question aussi grave. Je demande donc au ministre ce soir, quand il rendra le rapport public et quels sont les groupes qui ont été entendus, puisque à ce moment-là je me demandais quels étaient les groupes qui parlaient au nom des gens, des simple gens et non des entrepreneurs, des gens de la haute finance. Des rumeurs me sont venues, monsieur le président, à l'effet que le ministre avait l'intention de changer le président de la Société canadienne d'hypothèques et de logement, des rumeurs persistantes en effet qui encore viennent faire des ravages et continuer la chasse aux sorcières au Québec dans le cas des nominations politiques à des hauts postes dans les sociétés de la Couronne. Monsieur le président, je demande donc au ministre si le président actuel a rempli son mandat, si ce dernier a mené à bien sa tâche au sein de la Société canadienne d'hypothèques et de logement ou encore si le départ futur en faveur d'un futur président venant du Québec, les rumeurs sont à l'effet que M. Mario Beaulieu viendrait remplir le poste de président, je demande donc au ministre s'il peut me confirmer que M. Beaulieu deviendra le futur président de la Société canadienne d'hypothèques et de logement. A partir de là, on se pose évidemment la question de savoir si la Société canadienne d'hypothèques et de logement va demeurer la société que nous connaissons dans le moment.

[M. Baker (Nepean-Carleton).]

J'aimerais faire un bref retour en arrière sur l'important rôle social, économique et national de la Société canadienne d'hypothèques et de logement. Nous reconnaissons comme parti libéral que pendant des années côte à côte avec l'entreprise privée, le gouvernement a élaboré une politique de l'habitation qui est reconnue par l'OCDE comme l'une des meilleures au monde.

● (2205)

Elle a permis à des familles à bas revenu, de même qu'aux personnes âgées, de se loger convenablement même si la tâche n'est pas complètement achevée. Elle a permis également d'élaborer des normes nationales qui ont permis une construction de bonne qualité au Canada. A cet égard, monsieur le président, je m'interroge devant la disparition possible de la Société canadienne d'hypothèques et de logement de la nécessité du Code canadien du bâtiment. Comme on le sait, des efforts énormes et des négociations intensives ont été faites afin de normaliser autant que possible les matériaux de construction. La Société canadienne d'hypothèques et de logement ne menace-t-elle pas de créer encore plus d'inégalités régionales, d'augmenter les coûts de construction en éliminant le rôle important qu'a joué le Code canadien du bâtiment?

On se rappelle que la société a été créée en 1946 pour administrer la loi nationale de l'habitation. Elle avait pour rôle de coordonner et d'assister les programmes d'habitation puisqu'on avait connu des années très inquiétantes dans le passé. A ce moment-là, on avait connu la dépression et maintenant nous connaissons la récession, et je crois que le rôle de la Société canadienne d'hypothèques et de logement est encore plus crucial à cette époque-ci qu'à n'importe quelle autre époque dans les 10 dernières années.

Comme on le sait, à l'heure actuelle, monsieur le président, comme je le mentionnais plus tôt, il reste encore beaucoup à faire dans le domaine du logement social. Environ 400,000 Canadiens ne sont pas encore logés de façon adéquate. Qu'est-ce que fera la Société canadienne d'hypothèques et de logement, absente du secteur, ou encore l'absence de la Société canadienne d'hypothèques et de logement, en laissant au secteur privé ces 400,000 Canadiens? Je crois que c'est en conjonction avec le gouvernement que nous pouvons élaborer une politique nationale de l'habitation.

La Société canadienne d'hypothèques et de logement a fait un travail immense. Et je me permets de rappeler, monsieur le président, qu'en 1950 elle comptait environ 2,000 employés. En 1978, soit près de 30 ans plus tard, elle compte 3,800 employés pour servir tout le territoire du Canada. Lorsqu'on sait que cette société administre 10 milliards de dollars et qu'environ 3 millions de maisons sont couvertes par ses services, je crois qu'elle est très bien administrée et, à cet égard, devrait demeurer comme un outil fondamental du développement de notre économie.

Comme on le sait sans doute, le gouvernement précédent a pu utiliser des fonds privés, donc incorporer le rôle de l'entreprise privée à celui du gouvernement. Par contre, la politique de l'habitation n'était pas dans le domaine de l'habitation du laisser-aller et du laisser faire mais était planifiée par l'État.